

DEC210412DR11

Décision portant nomination de M. David BARRAL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel**LA DIRECTRICE**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel

Vu l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

Considérant que M. David BARRAL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités du 3 au 5 février et du 24 au 26 février 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. David BARRAL, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 25/02/2021.

M. David BARRAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David BARRAL est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2021

La directrice de l'unité
Mme Laurence MAGAUD

Laurence MAGAUD
Directrice
Institut NÉEL
CNRS

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

La Déléguée régionale par intérim
Isabelle Dhé

DEC210416DR11

Décision portant nomination de M. Paul CHOMETON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel**LA DIRECTRICE**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel ;

Vu l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

Considérant que M. Paul CHOMETON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités les 23/05, 03/06 et 13/06/2014 ainsi que 13 modules complémentaires (jeudis de la sécurité 2014/2015)

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Paul CHOMETON, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 25/02/2021.

M. Paul CHOMETON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Paul CHOMETON est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2021La directrice de l'unité
Mme Laurence MAGAUD

Laurence MAGAUD
Directrice
Institut NÉEL
CNRS



Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

La Déléguée régionale par intérim
Isabelle Dhé



DEC210419DR11

Décision portant nomination de M. Arnaud CLAUDEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel**LA DIRECTRICE**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel

Vu l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

Considérant que M. Arnaud CLAUDEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relations avec les partenaires universités les 4, 11 et 18 mai 2017 ainsi que 7 modules complémentaires (jeudis de la sécurité 2017/2018)

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Arnaud CLAUDEL, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 25/02/2021.

M. Arnaud CLAUDEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Arnaud CLAUDEL est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2021La directrice de l'unité
Mme Laurence MAGAUD

Laurence MAGAUD
Directrice
Institut NÉEL
CNRS



Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

La Déléguée régionale par intérim
Isabelle Ché

